



Formation spécialisée ministérielle exceptionnelle convoquée le 11 décembre 2025

Déclaration liminaire de la CGT

Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les directrices et directeurs,
Chers camarades,

La CGT tenait à commencer sa déclaration en vous indiquant qu'elle est contre toutes guerres imposées à la population dans le débat public par des arguments fallacieux. Nous sommes une organisation syndicale qui est pour la paix, sans guerre passant par la diplomatie et l'arrêt de production et de vente d'armes à des pays génocidaires victimes collatérale de la folie meurtrière de leurs dirigeants. Cela cause aussi des dégâts sur le Service Public, la Fonction Publique et des droits des agents publics œuvrant pour l'intérêt général, par le financement à outrance de l'industrie de l'armement au détriment des services publics aux citoyens.

La CGT ne décolère pas après le discours du premier ministre à Albi (81) le vendredi 14 novembre 2025 déclarant vouloir un nouvel acte de décentralisation du réseau routier national vers les départements, ce que vous avez repris dans votre communication. Ce n'est pas une surprise venant du chef du gouvernement d'Emmanuel Macron, le président de la République qui entreprend méthodiquement la destruction des services publics et de l'Etat depuis 2017, comme président de la République, et déjà avant comme ministre des Finances.

La CGT s'opposera à cette casse et luttera au contraire pour le renforcement du service public national des réseaux et infrastructures c'est-à-dire obtenir des moyens pour les DIR, afin que les agents travaillent en sécurité et que les usagers aient accès à un service public du réseau routier sûr et assurant une continuité de service et une équité sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Ministre, nous tenons à vous faire part de notre mécontentement à propos des informations que votre administration nous a donné lors du COSUI PPMR le 17 novembre 2025 concernant les 4 actions que vous avez portées au Ministre de la Fonction Publique particulièrement :

- Sur le refus d'attribuer la bonification du service actif aux PETPE alors qu'ils subissent une forte pénibilité (accidents, agressions, dangerosité, ...) des missions qu'ils exercent au quotidien sur les réseaux routiers ;
- Le dépôt de plainte par le service quand un agent est agressé ou victime d'un accident.

Nous avons participé le 17 novembre 2025 à la première réunion du COSUI sur le plan de prévention ministériel.

Créer un comité de suivi signifie faire des points d'étape, sur la base de bilans chiffrés et objectifs pour évaluer l'efficacité du plan de prévention. Malheureusement force est de constater que ce plan de prévention est un échec.

... / ...

Loin d'atteindre l'obligation de résultat pour préserver la santé et la sécurité des agents, le nombre et la gravité des accidents dont sont victimes les agents sont en forte augmentation. **Les chiffres suivants ont été extraits du rapport social unique du ministère pour 2023 et du rapport social unique pour 2024 :**

- **Le nombre d'accidents pour l'activité « route », c'est-à-dire dont ont été victimes les agents des DIR est passé de 464 en 2023 à 499 en 2024 ;**
- **Le nombre de jours d'arrêts de travail qu'ont engendré ces accidents est passé de 9417 jours en 2023 à 10 532 jours en 2024 ;**
- **C'était 10 %, chiffre énorme, des personnels d'exploitation qui ont été victimes d'un accident du travail en 2023. Ce chiffre est monté à 11,26 % en 2024.**

Ces accidents concernant les personnels d'exploitation exerçant dans les DIR représentaient 64 % du nombre total des accidents des agents du ministère en 2023 ; cela représentait 65 % des accidents en 2024, **alors que ce corps n'est plus le plus important parmi les agents du ministère.** La CGT vous demande la communication des chiffres provisoires pour 2025.

Il ne sera pas possible de tenter de dissimuler ce bilan catastrophique par des présentations tronquées comme celle qui figure en page 101 du rapport social unique pour 2024 qui laisse à penser à une courbe descendante du nombre d'accidents en présentant les chiffres de l'année la plus récente à la plus ancienne. La réalité de l'évolution du nombre d'accidents montre que de 988 accidents pour 2021 à 1010 accidents pour 2022, à 1056 accidents pour 2023 et à 1108 accidents pour 2024, la courbe est régulièrement ascendante. Il y a donc urgence à changer de paradigme pour un plan de prévention efficace. Cette augmentation des accidents, a engendré déjà 3 agents des DIR tués cette année.

Cet échec impose de revenir à une méthode de construction d'un plan de prévention à partir de l'analyse des accidents. **La CGT se félicite de l'examen des analyses réalisées par les services suites aux accidents mortels dont ont été victimes 2 des 3 agents cette année à l'occasion de cette réunion exceptionnelle de la formation ministérielle.**

Ce travail doit se poursuivre dans le cadre du groupe de travail de cette instance dédié à la sécurité des agents des Dirs

Cette méthode a fait ses preuves avec pour résultat l'élaboration rapide de l'instruction d'octobre 2013, comprenant des dispositions pratiques et efficaces en réponse à des risques identifiés, après une série d'accidents mortels. Aujourd'hui nous savons que les directions ne l'appliquent pas et cela fait des mois que nous vous demandons un bilan sur son application.

Les agents des DIR attendent la réalisation de vos engagements sur la bonification du service actif, les plus de 1400 signataires de la pétition que nous avons récoltés en quelques jours témoignent de l'attente des agents.

La CGT vous demande d'intervenir personnellement afin d'éviter les obstructions administratives incompréhensibles qui font face à votre demande en qualité de ministre.

Des mesures concrètes sont nécessaires pour enfin protéger les personnels d'exploitation face à la situation catastrophique s'agissant de la multiplication des accidents dont ils sont victimes. Nous rappelons qu'il ne faudra pas oublier les Personnels d'Exploitation (PE) de VNF pour la bonification du service actif car ils dépendent du même texte que les PETPE sur le service actif. Car au-delà de l'aspect législatif ils subissent également un nombre élevé d'accidents et d'incidents parfois mortels comme le rappelle malheureusement le décès d'un collègue au mois de juillet.